



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 983 et 984

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 22 janvier 2024, les règlements suivants :

983 - Règlement sur la gestion contractuelle ;

984 - Règlement déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel.

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 23 JANVIER 2024.

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint